

Formation

Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2025-2026

NOR : MENC2416087N

→ Note de service du 24-6-2024

MENJ - DREIC - DIVSS

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie et directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices des ressources humaines ; aux délégués et délégués régionaux académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération ; aux délégués et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux responsables académiques de la formation ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie et inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de l'enseignement général ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux cheffes et chefs d'établissement

La présente note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger organisés au niveau national pendant l'année scolaire 2025-2026 pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat, hors programme Erasmus+. Elle informe les enseignants des différents calendriers concernant les programmes de mobilités proposés par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) en lien avec l'Inspection générale de l'éducation nationale, du sport et de la recherche (IGÉSR), la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction générale des ressources humaines (DGRH), l'office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj), l'office franco-allemand d'échanges universitaires (DAAD) et France Éducation international (FÉI). Les 6 programmes en question sont les suivants :

1. Le programme Jules Verne (Dreic) ;
2. Le programme d'études en Allemagne, destiné aux professeurs d'histoire et géographie titulaires (Dreic) ;
3. Le programme Élysée Prim, destiné aux enseignants du premier degré et aux professeurs de collège de l'enseignement public exerçant devant au moins une classe de 6e (Dgesco) ;
4. Les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (FÉI) ;
5. Les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, espagnol et italien (FÉI) ;
6. Le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère-FLE (FÉI).

Les dossiers de candidature sont téléchargeables à partir de la page Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/2249/les-programmes-de-mobilite>.

1. Programme Jules Verne

Durée : une année scolaire, renouvelable deux fois au maximum sur proposition du chef d'établissement et après visa du service de coopération et d'action culturelle (SCAC).

Public concerné : enseignants du premier et du second degrés de toutes les disciplines dans l'ensemble des filières.

Pays éligibles : sauf restrictions géographiques pour des questions sécuritaires, tous les pays sont éligibles à ce programme.

Situation administrative : les personnels concernés sont détachés ou mis à disposition dans des établissements scolaires ou des fondations gestionnaires d'établissements éducatifs étrangers.

Opérateur : Département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire (DIVSS), délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) – Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ).

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1232/programme-jules-verne>

Pour plus de détails, se reporter à la note de service dédiée au programme Jules Verne (NOR : MENC2416082N).

Dates limites	
Octobre 2024*	Dépôt des candidatures par courrier ou par voie électronique à la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dreic) d'origine de l'enseignant.
Novembre 2024*	Entretien de l'enseignant avec la Dreic.

Fin mars 2025	Transmission du dossier à la direction générale des ressources humaines (DGRH) du MENJ Transmission des candidatures retenues par courrier ou par voie électronique, sous couvert de Dareic (s'agissant des demandes de mise à disposition) ou du SCAC (s'agissant des demandes de détachement) à la DGRH du MENJ.
Janvier 2025*	Envoi d'une lettre de mission aux candidats retenus afin de préciser les modalités de leur mise à disposition ou détachement. Le suivi de cette procédure est assuré par la DAREIC de l'académie dont relève le candidat, en coordination avec les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades des pays d'accueil.
Décembre 2024*	Réunion préparatoire organisée par la Dareic avec l'ensemble des candidats retenus.

* Le calendrier peut faire l'objet d'une adaptation selon les académies.

2. Le programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et de géographie titulaires

Durée : un mois du 1er au 28 février 2025 – aucune prolongation n'est possible.
Public concerné : enseignants d'histoire et de géographie titulaires du second degré de l'enseignement public du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ).

Descriptif :

Opérateur : DAA D France – Office allemand d'échanges universitaires, Maison de la recherche – Sorbonne Université, 28 rue de la Serpente, 75006 Paris.

Contact : Kilian Quenstedt, quenstedt@daad.de, téléphone : 01.53.10.58.32

Coordination pour la partie française : Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) – Département B2 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ)

Dates limites	
23 septembre 2024	Dépôt du dossier de demande d'avis hiérarchiques auprès de la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'enseignant, pour avis signé par la Dareic ou autre représentant du recteur.
14 octobre 2024, minuit	Dépôt des dossiers de candidature en ligne sur la plateforme du DAAD (https://portal.daad.de).
Du 1er au 28 février 2025	Formation et stage en établissements des lauréats en Allemagne (Francof/Main).

3. Programme Elysée Prim pour les enseignants du premier degré et les professeurs de collège de l'enseignement public exerçant devant au moins une classe de 6e

Durée : une année scolaire renouvelable une fois.

Retour : les enseignants restent en position d'activité et sont rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires. Leur poste n'étant pas déclaré vacant, tout enseignant regagne, au terme du programme, son poste en France. Ils sont invités à contribuer, à leur retour, au développement de l'enseignement de l'allemand dans leur département.

Public concerné :

— enseignants titulaires de l'enseignement public du premier degré ;
 — professeurs de collège de discipline non linguistique (DNL) en allemand (ou en vue d'enseigner à leur retour en DNL en allemand) exerçant devant au moins une classe de 6e (les professeurs s'engagent à passer la certification dès leur retour) ;

Justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté lors de la prise de poste en Allemagne et enseignant à temps complet au moment du dépôt du dossier.

Deux modalités de candidature :

Les candidatures des personnels du premier degré et des professeurs de collège peuvent :

— relever d'une démarche personnelle ;
 — s'inscrire dans le cadre d'une stratégie académique, d'un projet de territoire en lien avec le développement de l'allemand (ouverture par exemple d'une section internationale de mixité sociale, ouverture d'un dispositif bilingue, renforcement de la liaison école-collège autour de l'allemand, des parcours Emile en allemand, renforcement de l'offre de DNL en allemand au collège) porté par la Dareic et/ou les services académiques.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre>
 Opérateur : Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco). Bureau des contenus pédagogiques et des langues (Dgesco C1-3), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07
 Contact : dgesco.langues@education.gouv.fr, téléphone : 01 55 55 10 82

Dates limites	
10 janvier 2025	<p>Transmission des dossiers de candidature</p> <p>Pour le premier degré : transmission de tous les dossiers de candidature par l'Inspecteur de l'éducation nationale avec un premier avis à la direction académique des services de l'éducation nationale pour décision.</p> <p>Pour le second degré : transmission de tous les dossiers de candidature par le chef d'établissement avec un premier avis à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional en charge de la discipline (IA-IPR) pour avis et transmission pour décision au recteur de l'académie.</p> <p><u>Dossier de candidature téléchargeable sur Eduscol</u></p>
29 janvier 2025	<p>Transmission à la Dgesco, bureau des contenus pédagogiques et des langues (Dgesco C1-3), sous couvert du recteur, par la Dareic, par courriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des dossiers de candidature (1er et 2d degré) (y compris ceux avec décision défavorable) ; • de la liste des candidats retenus ; • de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département (1er degré) ou par académie (2d degré) et ce pour les départements et les académies permettant ou non le départ d'un enseignant français en Allemagne. <p>La direction académique/le rectorat informe chaque enseignant de la décision du directeur académique/du recteur s'agissant du départ (autorisé ou refusé).</p>
Mars 2025	Réunion de la commission de répartition franco-allemande.
Fin mai 2025	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj (4 jours).
De mi-mai à mi-juin -2025	<p>Envoi par les services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des fiches de poste des professeurs allemands affectés en France au bureau des contenus pédagogiques et des langues (Dgesco C1-3) ; • des attestations de participation au programme Élysée Prim aux candidats.
Août 2025	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines). Formations organisées par l'Ofaj.
Janvier 2026	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus).
2 mai 2026	<p>Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription (pour les enseignants du 1er degré) à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional en charge de la discipline (pour les enseignants du 2d degré) ; • à la Dgesco, bureau de des contenus pédagogiques et des langues (Dgesco C1-3) ; • à l'Ofaj ; • au responsable du Land d'affectation.
<p>Informations complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations sur le programme Élysée Prim : https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre et https://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire • Téléchargement du dossier de candidature en format numérique : https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre 	

4. Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni pour les enseignants du second degré de l'enseignement public

Durée : deux semaines consécutives.

Public concerné : enseignants du second degré de l'enseignement public, titulaires de leur poste.

Descriptif :

<https://eduscol.education.fr/1242/sejours-professionnels-d-enseignants-francais-en-allemande-irlande-italie-portugal-et-royaume-uni-et-accueil-d-enseignants-europeens>

Opérateur : France Education International (FEI) 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
15 octobre 2024	Ouverture des inscriptions en ligne Séjours professionnels pour les enseignants français France Education International (france-education-international.fr)
12 mai 2025	Date limite des inscriptions en ligne
27 mai 2025	Transmission de l'original du dossier par le candidat au chef d'établissement puis transmission à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) ou inspecteurs de l'éducation nationale, enseignantement technique, enseignantement général, information orientation (IEN ET-EG-O) et transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat.
5 juin 2025	Transmission par la Dareic des dossiers originaux de candidature comportant les avis hiérarchiques par voie postale à FEI.
Informations complémentaires :	
<ul style="list-style-type: none"> • Un candidat ne peut bénéficier d'un séjour que tous les trois ans. • En cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : sejours-professionnels@france-education-international.fr 	

Accueil de professeurs européens dans un établissement public du second degré

Durée : deux semaines consécutives.

Public concerné : enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Portugal et Royaume-Uni).

Descriptif :

<https://eduscol.education.fr/1242/sejours-professionnels-d-enseignants-francais-en-allemande-irlande-italie-portugal-et-royaume-uni-et-accueil-d-enseignants-europeens>

Opérateur : France Education International (FEI) 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
15 octobre 2024	Ouverture des inscriptions en ligne Séjours professionnels pour les enseignants européens France Education International (france-education-international.fr)
12 mai 2025	Date limite des inscriptions en ligne.
5 juin 2025	Transmission des dossiers originaux de candidature à FEI, avec copie à la Dareic.

5. Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique, pédagogique, anglais, espagnol, italien du second degré en allemand, anglais, espagnol, italien

Durée : variable selon le stage choisi, entre début juillet et fin août.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés titulaires de l'enseignement public (certains stages sont

ouverts aux contractuels, consulter les fiches descriptives des stages). En partenariat avec l'organisme de formation

Formiris, quelques places seront proposées aux enseignants des établissements privés sous contrat du premier degré.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1227/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel>

Opérateur : France Education International (FEI) 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
15 octobre 2024	Ouverture des inscriptions en ligne : <u>Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel France Education international (france-education-international.fr)</u>
<u>Pour le premier degré</u>	
14 janvier 2025 à minuit (heure de Paris)	Date limite de l'instruction du dossier de candidature.
31 janvier 2025	Le directeur d'école transmet le dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (IEN), qui lui-même le transmet à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen).
27 février 2025	Transmission par voie postale à FÉi par l'IA-Dasen des dossiers originaux comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité.
<u>Pour le second degré</u>	
14 janvier 2025 à minuit (heure de Paris)	Date limite de l'instruction du dossier de candidature.
31 janvier 2025	Le chef d'établissement transmet le dossier de candidature au corps d'inspection concerné (IA-IPR, IEN-ET-EG-IO), qui lui-même le transmet à la Dareic du rectorat.
27 février 2025	Transmission par voie postale à FÉi par la Dareic des dossiers papier des candidats comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité.
Informations complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les trois ans. • En cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@france-education-international.fr 	

6. Programme pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat et les professeurs de français langue étrangère (FLE) – Codofil : séjour en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés justifiant de trois années d'ancienneté dont deux en tant que titulaire, et professeurs de français langue étrangère (FLE) justifiant de trois années d'expérience professionnelle.

À noter pour les enseignants de langues du second degré : les postes disponibles dans le programme sont limités aux postes de FLE ou de FLA (French Language Acquisition) ouverts au niveau Middle School.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1239/codofil-sejour-en-louisiane>

Opérateur : France Éducation international (FÉi) 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
15 octobre 2024	Ouverture des inscriptions en ligne : <u>Partir enseigner le français en Louisiane (Codofil) France Education international (france-education-international.fr)</u>
<u>Pour le premier degré</u>	
Du 15 octobre au 10 décembre 2024	Saisie des avis par l'IEN puis par l'IA-Dasen.
Jusqu'au 10 janvier 2025	Validation du dossier de candidature par les candidats.

Pour le second degré

Du 15 octobre au 10 décembre 2024
Saisie des avis par le chef d'établissement puis l'IA-IPR ou l'IE-N-ET-EG-IO puis par le DAREIC.

Jusqu'au 10 janvier 2025
Validation du dossier de candidature par les candidats.

Pour les candidats FLE

Du 15 octobre 2024 au 10 janvier 2025
Inscription et validation du dossier de candidature.

Pour tous les candidats

3e semaine de décembre 2024
Convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés.

Du 21 janvier au 31 janvier 2025
Entretiens de sélection à distance.

2e quinzaine de mars 2025
Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire.

3e semaine de juillet 2025
Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Bâton-Rouge.

Informations complémentaires :

Les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet :

• conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature

Partir enseigner le français en Louisiane (Codofil) | France Education International (france-education-international.fr)

• informations relatives aux conditions de vie et de travail | Consulat général de France à la Nouvelle-Orléans

(consulfrance.org)

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le secrétaire général,
Thierry Le Goff